

te, du moins est-il certain qu'à Madrit, même aussi bien qu'en France & dans les Cours des Alliez, on a été près de deux mois, sans pouvoit avoir des nouvelles assurées de ce qui s'est passé devant ni dans cette Place; & tout ce qu'on a débité jusqu'à present, a été si confus & si peu solide, que je n'ai pas jugé à propos d'en ennuier mes Lecteurs. Dans le tems que j'écris cet Article, nous sommes dans l'incertitude si Barcelone s'est rendue, ou si elle se défend encore; ce qui nous oblige de renvoyer au mois prochain d'en parler pertinemment, à moins qu'avant que l'édition de celui-ci soit achevée, nous n'en recevions des nouvelles certaines.

## A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **O**N a envoyé dans les Provinces & Generalitez du Royaume, des copies d'une *Ordonnance du Roi pour les Milices.* Ordonnance du Roi, dattée du 15. Octobre 1705. par laquelle Sa Maj. veut qu'avant la fin de Decembre, les hommes que chaque Paroisse doit fournir pour les Recrues de ses Armées en Italie & en Espagne, soient assemblées dans les Villes où les Officiers des Regimens, pour lesquels ils sont destinez, doivent les aller prendre. Il est porté par cette Ordonnance, que tous les Garçons depuis l'âge de 18. ans jusqu'à 40. ans, tireront au fort pour avoir le nombre que chaque Paroisse doit fournir; que dans les endroits où il ne se trouvera pas un nombre suffisant de Garçons de cet âge, on y suppléera par les nouveaux mariez